

au jury de semestre, qui en acte ensuite les conséquences qui en découlent quant à une validation d'UE, une acquisition de BCC ou une validation d'année.

Un étudiant ayant déposé une demande de consultation de copie mais empêché de s'y rendre doit prévenir la scolarité de cet empêchement au moins 48 heures avant le rendez-vous fixé. Un étudiant absent au rendez-vous sans avoir prévenu la scolarité dans les délais impartis ne pourra plus déposer de demandes de consultation de copies durant l'année universitaire en cours.

BCC 4 : Savoir se positionner et agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	-				
Missions en entreprise	6				
Stage ou mission en alternance	-		NF1 = CT	ECRIT et ORAL (soit RAPPORT ou pour les alternants MÉMOIRE + ORAL SOUTENANCE)	ORAL (= soutenance alternant) 1 heure
Projet tutoré	-		NF1 = CT	ORAL	45'

